



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

## Forum PME

KMU-Forum

Forum PMI

CH-3003 Berne, Forum PME

### **Par courriel**

[vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

Administration fédérale des contributions  
Eigerstrasse 65  
3003 Berne

Spécialiste: mup  
Berne, 14.10.2019

## **Projet de loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts**

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 5 septembre 2019, sur l'avant-projet de loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts. Nous remercions Mmes Isabelle Blättler et Simone Bischoff d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté le projet mis en consultation.

Le Forum PME soutient dans son ensemble les mesures prévues dans le projet, car elles permettront de promouvoir la numérisation et de ce fait de réduire les charges administratives des contribuables. Nous sommes en particuliers favorables à la levée de l'obligation de signer la déclaration d'impôt (mise en œuvre de la motion Schmid 17.3371). Il doit en effet, à notre avis, être possible d'y renoncer en cas de procédure électronique. Les données ainsi transmises devront alors faire l'objet d'une confirmation électronique, l'administration s'assurera quant à elle de l'identité du contribuable et de l'intégrité des données. Nous sommes également favorables à ce que les autorités fiscales puissent notifier des documents aux contribuables sous forme électronique (avec l'accord de ces derniers) et à ce que le numéro AVS soit dorénavant systématiquement utilisé pour la déclaration des prestations en capital.

Plusieurs de nos membres redoutent par contre que la création de bases légales permettant de contraindre les contribuables à utiliser des procédures électroniques ne génère à l'avenir une augmentation de leur charge administrative. Il s'agira pour cette raison, à notre avis, de veiller à ce que les procédures mises en place soient unifiées, simples d'utilisation et accessibles avec un seul et unique login (« Single Sign-on ») ou avec une identité reconnue par la loi fédérale sur les moyens d'identification électronique. Une solution avec différentes plateformes, nécessitant plusieurs procédures d'authentification, ne serait à notre avis pas acceptable, car elle pourrait induire pour les contribuables concernés des charges supplémentaires. Or la cyberadministration doit à notre avis apporter des bénéfices aussi bien pour les administrations que pour les administrés et ne pas consister en un report de charges.

### **Forum PME**

Holzikofenweg 36, 3003 Berne  
Tél. +41 58 464 72 32, Fax +41 58 463 12 11  
kmu-forum-pme@seco.admin.ch  
www.forum-pme.ch

Nous estimons qu'il serait souhaitable d'examiner si les différents services pourraient à l'avenir être mis à disposition sur le portail [EasyGov.swiss](http://EasyGov.swiss). Ce guichet unique, très pratique pour les entreprises, est soutenu par l'organisation tripartite « Cyberadministration suisse », qui est pilotée par des délégués du Conseil fédéral, de la Conférence des gouvernements cantonaux, de l'Union des villes et de l'Association des communes suisses.

La commission de l'économie et des redevances du Conseil national a demandé, dans son rapport du 09.01.2018 (relatif à la motion Schmid 17.3371), que les questions de conservation des preuves et de responsabilité soient traitées dans la future réglementation. Tel n'est malheureusement pas le cas dans le projet qui a été mis en consultation. Des dispositions et informations y-relatives devront à notre avis figurer dans le message à l'attention du Parlement.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-François Rime  
Co-Président du Forum PME  
Conseiller national



Dr. Eric Jakob  
Co-Président du Forum PME  
Ambassadeur, Chef de la promotion  
économique du Secrétariat d'Etat à l'économie

Copie à: Commissions de l'économie et des redevances du Parlement